

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 497

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 19

À l'alinéa 54, substituer au mot :

« hébergement »

le mot :

« accueil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le changement de dénomination du schéma national d'hébergement mentionné à l'article L. 744-2, qui est devenu le schéma national d'accueil.